

# L'UT2J déconfinement prudemment et avance malgré tout

Dans cette troisième lettre des élu·e·s au CA de la liste « Ensemble pour l'Université », nous poursuivons la synthèse du travail réalisé dans cette instance, en nous focalisant sur les deux points à l'ordre du jour qui ont occupé l'essentiel des cinq heures de débats lors de la séance du 12 mai : le plan de reprise des activités sur les campus de l'UT2 et l'accréditation des diplômes 2021-2025.

Parmi les autres points également à l'ordre du jour, un vote a permis de valider les modifications du calendrier universitaire 2019-2020 telles que proposées par la CFVU du 28 avril. Ainsi, conformément au vote de la CFVU, la deuxième session d'examens a été déplacée au mois de septembre afin de permettre aux étudiant·e·s de bénéficier d'un temps de révision et préparation des examens plus important, tout en préservant les mois d'été, souvent consacrés aux emplois saisonniers. Les conditions de finalisation d'une année universitaire particulièrement ardue sont à présent clarifiées, et la Présidente a annoncé le démarrage du vaste chantier qui permettra d'organiser l'année 2020-2021.

## # ACCRÉDITATION DES DIPLÔMES 2021-2025 : UNE ÉTAPE CLÉ DU LONG PROCESSUS D'ÉLABORATION DES NOUVELLES FORMATIONS

Le projet d'accréditation est la demande que notre établissement adresse au ministère afin de pouvoir délivrer des diplômes nationaux de licence et master pour la période 2021-2025. Concrètement, à ce stade, il s'agit de demandes d'accréditation de « mentions » (lettres, sociologie, design, etc.), intégrées dans un projet global d'organisation de la formation. Celui-ci doit être cohérent et répondre à certains critères parmi lesquels : la pluridisciplinarité de l'offre en L1, la faisabilité des emplois du temps au regard de la personnalisation des parcours des étudiant·e·s, l'articulation entre recherche et formation, la mise en place de conseils de perfectionnement, etc. La validation du projet d'accréditation en CA marque une étape importante du processus engagé en février 2019 qui a mobilisé les composantes pendant des mois sous l'égide de la vice-présidente déléguée SOFI (Soutien Orientation Formation Insertion).

Pour mieux saisir le sens du vote, il faut avoir à l'esprit que la validation de l'offre, et en particulier de la liste des mentions qui la composent, ne préjuge en rien de l'ouverture des formations qui s'y rattachent : pour être ouvert, un parcours doit réunir des conditions de soutenabilité financière et humaine, qui seront présentées ultérieurement devant le CA par le vice-président délégué aux moyens et à la prospective, après un travail préalable avec les équipes pédagogiques. Il appartenait au CA du 12 mai de se prononcer sur la pertinence des mentions proposées dans l'offre globale de formation. Le débat s'est concentré sur les quelques modifications apportées à l'offre actuelle, sachant que la très grande majorité des mentions existantes (près de 90%) ont été demandées au renouvellement. Parmi les six nouvelles mentions proposées, deux ont fait l'objet de discussions approfondies, « Sciences et humanités » et « Lettres, langues ». Le CA a décidé de suivre les avis réservés de la commission SOFI, et les votes négatifs de la CFVU. Il a donc écarté de l'offre ces deux mentions : malgré leur intérêt potentiel pour l'établissement, les conseiller·ère·s ont estimé que les projets ne présentaient pas une maturité suffisante. Quatre nouvelles mentions ont en revanche été validées : « Tourisme, hôtellerie, alimentation » en licence et en master, « Intervention sociale : accompagnement des publics spécifiques » en licence professionnelle, « Traduction-interprétation » en master.

**Le projet d'accréditation a été largement validé par le CA avec 20 voix sur les 26 présentes ou représentées (5 abstentions et 1 NPPV).**

## # PLAN DE REPRISE DES ACTIVITÉS : DES PROCÉDURES PRIVILÉGIANT LA PLUS GRANDE PRUDENCE POUR LES PREMIERS TEMPS DU DÉCONFINEMENT

Les conseiller·ère·s ont pris connaissance du plan de reprise des activités (PRA), document établi par la direction de l'établissement avec l'appui du fonctionnaire sécurité défense et du directeur général des services. Le PRA avait préalablement été présenté par le vice-président du conseil d'administration lors du CHSCT du 6 mai. La date de sortie du confinement à l'UT2J, initialement prévue pour le 11 mai, a été repoussée au 18 mai à la demande de cette instance, afin que celle-ci puisse disposer de davantage de temps pour discuter les éléments du PRA, à l'occasion d'une séance extraordinaire qui s'est tenue le 14 mai. Le PRA a également fait l'objet de plusieurs rencontres avec des organisations syndicales.

C'est donc ce document qui sert de « feuille de route » pour les premiers temps du déconfinement. Le fait le plus notable du PRA, c'est qu'il ne marque pas de rupture dans les modalités d'accès aux sites au regard de ce qui avait prévalu pendant la période de confinement. Le PRA applique des principes de prudence afin d'éviter une "deuxième vague" de propagation du virus. Concrètement, le nombre de personnels présents restera strictement contingenté. Il sera soumis à une jauge de présences autorisées par bâtiment (sur un principe initial de 10 personnes par 1/2 journée et par bâtiment qui pourra être revu en fonction de l'évolution de la situation sanitaire) tandis que les campus resteront fermés aux usager·ère·s, selon les consignes nationales. Les personnes présentes sur site devront observer des règles de sécurité particulièrement strictes afin de ne pas s'exposer au virus ni exposer leurs collègues ou leurs proches. Les bâtiments seront rigoureusement et régulièrement désinfectés, et les collègues du PC sécurité pleinement mobilisé·e·s.

Ce qui change, c'est le statut des personnels. Depuis le 16 mars, début officiel du confinement à l'échelle du pays, les enseignant·e·s et enseignant·e·s-chercheur·e·s ont assuré la continuité pédagogique tandis que les personnels BIATSS étaient tou·te·s en "autorisation spéciale d'absence" (ASA) avec un appel au volontariat des agents pour permettre le maintien des activités. À compter du 18 mai, nous nous installons dans une autre modalité : tous les personnels sont placés en modalité "travail à distance". Toutefois, certaines tâches réclament une présence, même limitée, sur site. Le PRA vise à réguler cette articulation entre travail à distance et travail sur site dans le respect des règles de sécurité. Les membres du personnel faisant partie du groupe des "personnes à risque de forme grave de Covid-19" seront bien sûr appelés à rester chez eux.

**Ajoutons que, depuis le CA, la mise en œuvre du PRA a démarré. Une visite de mandaté·e·s du CHSCT a été organisée sur le campus du Mirail ce lundi 18 mai au matin afin de constater l'effectivité des règles de protection sanitaire.**

**Continuez à prendre soin de vous et de vos proches !**